

**Arrêté n°2022-03-11-14 portant résultat des élections à la Commission d'expertise
scientifique - Section 22
Collège B
Scrutin du 10 mars 2022
Proclamation des résultats**

La Présidente de l'Université de Poitiers

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020,
portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques,
Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-14 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 22 ;
Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-14 du 04 mars 2022 ;
Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022 .

ARRÊTE

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeur(ice)s inscrit(e)s	15
Nombre de votant(e)s	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	4

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges iers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
CES 22 Collège B	4	100,0%	6,00	6	0,00	0	6
Total	4						6
Sièges pourvus				6		0	
Sièges restant à pourvoir	0			0		0	
Quotient électoral	0,67						

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires
CES 22 Collège B	CECILE AUZOLLE
CES 22 Collège B	JOHANN PETITJEAN
CES 22 Collège B	FANNY LE BONHOMME
CES 22 Collège B	NATHAN RERA
CES 22 Collège B	LAURENCE MONTEL
CES 22 Collège B	MARIE-LUCE PUJALTE

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élue(s) le(s) candidate(s) désignée(s) à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Sciences humaines et arts et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Przemyslaw SOKOLSKI

